



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION

N° 2011-49 du 14 juin 2011

OBJET : MJC : approbation de la convention d'objectifs – subvention 2011.

Rapporteur : Mme Laurence FINE.

Le 14 juin 2011 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 8 juin 2011 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

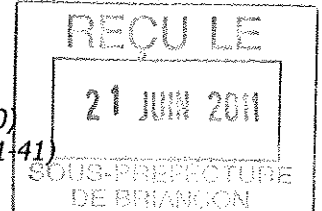
Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 29 (jusqu'à la délibération n° 2011-40)
27 (à partir de la délibération n° 2011-41)

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votes : 33 (jusqu'à la délibération n° 2011-40)
31 (à partir de la délibération n° 2011-41)

M. Jean-Pierre SEVREZ est nommé secrétaire de séance.



Etaient présents : M. Gérard FROMM, M. Yvon AIGUIER (représentant M. Raymond CIRIO), Mme Marie-Hélène PONSART, M. Maurice DUFOUR, Mme Francine DAERDEN (représentant M. Alain NICOLOSO), Mme Marie MARCHELLO (représentant Mme Aurélie POYAU), M. Eric PEYTHIEU, Mme Nicole GUERIN, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Philippe SEZANNE, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, Mme Christine VALLA, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Edmond CADET, M. Guy HERMITTE (jusqu'à la délibération n° 2011-40), M. Marc FORNESI (jusqu'à la délibération n° 2011-40), M. Pierre LEROY, M. Henry RAOUX, M. Philippe STOCKLI, M. Philippe MARIACHER, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, M. Xavier CRET, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL, M. Christian BREMOND.

Avaient donné pouvoir : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC à M. Alain FARDELLA
Mme Léa ROUX à M. Pierre LEROY
M. Pierre BOUVIER à M. Roger GUGLIELMETTI
M. Jean Louis FAURE à M. Jean-Pierre SEVREZ.

M. Mohamed DJEFFAL étant sorti de la salle,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-157-1 du 6 juin 2011, donnant compétence à la collectivité pour établir une convention d'objectifs avec les structures associatives bénéficiant de l'agrément « Centre Social » délivré par la CAF,

Vu les articles L.1111-2 et L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales, donnant compétence au bloc communal pour intervenir dans les domaines social, éducatif et culturel ainsi que pour soutenir tout projet d'intérêt général s'adressant à l'ensemble de ses habitants,

Considérant que la prise de compétence par la collectivité nécessite de mettre en œuvre une nouvelle convention d'objectifs précisant les attentes de la communauté de communes à l'égard de la MJC-Centre Social du Briançonnais pour les années 2011 à 2014 ainsi que les moyens qu'elle entend lui mettre à disposition pour atteindre les objectifs fixés,

Considérant que le financement de la collectivité signataire de la convention d'objectifs n'a pas évolué depuis l'année 2002,

Considérant que la MJC-Centre Social du Briançonnais traverse une période très difficile sur le plan financier eut égard au désengagement de l'Etat sur un certain nombre de dispositifs d'accompagnement,

Considérant que la MJC-Centre Social du Briançonnais a pris la mesure de cette situation et qu'elle entend s'adapter en prenant les mesures de réorganisation interne susceptibles de lui permettre d'assurer sa tenue dans le temps,

Vu l'avis favorable de la Commission « Affaires Sociales » en date du 30 mai 2011,

Vu l'avis favorable des membres du Bureau en date du 7 juin 2011,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- Approuve le projet de convention d'objectifs joint en annexe, à conclure avec la MJC – Centre Social du Briançonnais d'une durée de quatre ans prévoyant d'une part le programme général d'actions à mener par la MJC-Centre Social du Briançonnais, et précisant d'autre part les moyens que la collectivité met à sa disposition pour réaliser ses objectifs et missions ;
- Décide d'abonder le financement annuel prévu initialement par la collectivité jusqu'alors signataire (la ville de Briançon) d'un montant de 80 000 € supplémentaires au titre de l'exercice 2011 ;
- Donne tous pouvoirs au Président ou à son représentant pour signer tout document se rapportant à cette affaire et procéder au versement de la dite subvention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,



Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. : **20 JUIN 2011**

Date affichage : **21 JUIN 2011**